

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES **Budget Principal** **AP/CP 031 – Programme Local de l'Habitat 2019/2025** **Révision n°5**

Monsieur le Président rappelle que le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parcs publics et privés, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, ...).

Monsieur le Président rappelle les 5 grandes orientations du PLH approuvé le 2 octobre 2019 :

- Accompagner le parcours résidentiel,
- Favoriser une production raisonnée de logements,
- Agir sur le parc existant,
- Répondre aux besoins des publics spécifiques,
- Piloter la mise en œuvre du PLH et l'observation de l'habitat.

Le soutien financier apporté par Grand Lac concerne la production de 2 245 logements sociaux pour une enveloppe de 4 451 000 euros, le financement de 110 logements en accession sociale pour 220 000 euros.

Pour rappel lors de la dernière révision, le montant de l'Autorisation de Programme (AP) a été ramené à 2 702 000 euros, dont 2 482 000 euros pour l'aide au logement et 220 000 euros au titre du prêt social en location-accession (PSLA).

Les crédits de paiement sont ajustés au regard des réalisations 2024 et des prévisions de versements d'aide en 2025.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2019 relative à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,

Vu la délibération du 2 octobre 2019 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019/2025,

Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant ouverture de la gestion du PLH 2019/2025 en APCP,

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisations

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°2 pour ajustement du calendrier de réalisations,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°3 pour ajustement du calendrier de réalisations

Vu la délibération du 16 février 2025 portant révision n°4 pour ajustement du calendrier de réalisations

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs au PLH 2019/2025.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP031 - exAPCP029 - PLH 2019_2025 - Révision 5
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP031 - PLH 2019/2025 (ex APCP029)		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	154-16AP et 154-17AP		
Montant initial de l'opération :	4 671 000,00 euros	⇒	TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	4 671 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	4 671 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	2 702 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°4) :	2 702 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°5) :	2 702 000,00 euros	⇒	
dont :	Aides au logement		PSLA*
	2 482 000,00 euros		220 000,00 euros
DEPENSES	Aides au logement	PSLA*	
Dépenses réalisées 2020	8 000,00		0,00
Dépenses réalisées 2021	35 000,00		12 000,00
Dépenses réalisées 2022	202 000,00		12 000,00
Dépenses réalisées 2023	37 000,00		0,00
Dépenses réalisées 2024	87 500,00		16 000,00
Dépenses programmées 2025	350 000,00		100 000,00
Dépenses programmées 2026	1 762 500,00		80 000,00
TOTAL	2 482 000,00		220 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé	
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			2 702 000,00
TOTAL			2 702 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 16 : Budget Principal - AP/CP 031 - Programme Local de l'Habitat 2019/2025 - Révision n.5 -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5300 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5300-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions